



Chambre
de commerce et industrie de Sherbrooke

Plan de contingence COVID-19

16 mars 2020

CCIS

Table des matières

Introduction	3
Qu'est-ce que le COVID-19?	3
Symptômes et traitements.....	3
Comité de gestion de crise	4
Membres	4
Responsabilités des membres internes du comité	4
Mesures et prévention.....	5
Prévention	5
Mesures internes.....	6
Appel à l'action – Informations importantes sur les mesures de mises en quarantaine.....	7
Mesures externes (lignes de communication)	7
Échéancier potentiel	8
En cas d'annulation d'un événement par la santé publique	7
Scénarios financiers.....	9
Droits d'auteur	9

Introduction

L'objectif de ce plan de contingence est de rassembler tous les éléments essentiels à une éventuelle gestion de crise liée à la propagation du COVID-19.

Ce plan inclus les mesures internes pour protéger les employés, les messages externes, la mise en place d'un comité de gestion de crise et les responsabilités reliées à chaque membre du comité, un échéancier potentiel des actions à poser et les différents scénarios financiers pour les revenus et les dépenses.

Qu'est-ce que le COVID-19?

(Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>)

En décembre 2019, un nouveau virus, de la famille des coronavirus, nommé initialement 2019-nCoV, a été détecté dans la ville de Wuhan en Chine après qu'une éclosion de pneumonies atypiques ait été identifiées dans cette ville. Ce virus porte désormais le nom de SARS-CoV-2.

La maladie associée à ce virus est la COVID-19.

Les premières personnes malades qui ont été associées à cette éclosion ont développé leurs symptômes à la suite d'une exposition à un marché de fruits de mer et d'animaux vivants situé dans cette ville. La source exacte de l'exposition dans ce marché demeure inconnue. Ce marché a été fermé le 1er janvier 2020. Depuis, une transmission personne à personne a été confirmée et le virus a été retrouvé dans de nombreux pays dans le monde.

La COVID-19 est une nouvelle maladie qui n'avait pas encore été identifiée avant l'éclosion déclarée en décembre 2019. L'infection cause souvent une atteinte légère, mais peut parfois s'avérer sévère chez certaines personnes; plus particulièrement, celles dont le système immunitaire est affaibli ou qui ont des maladies chroniques. Dans de rares cas, la maladie peut mener au décès.

Le risque global au Canada demeure faible.

Symptômes et traitements

Les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants **la fièvre, la toux et des difficultés respiratoires**.

Les symptômes peuvent être légers (similaire à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale). Les symptômes peuvent prendre jusqu'à 14 jours avant d'apparaître à la suite d'une exposition.

Dans de rares cas, la maladie peut mener à un décès. Les personnes les plus à risque de complications sont les personnes immunodéprimées, celles qui sont atteintes de maladies chroniques, ainsi que les personnes âgées.

Il n'existe pas de traitement spécifique ni de vaccin pour la COVID-19. Des traitements de support peuvent toutefois être offerts. La plupart des personnes atteintes de COVID-19 se rétablissent par elles-mêmes.

Comité de gestion de crise

Membre

Le comité est pris en charge par la vice-présidente exécutive et directrice générale de la CCIS.

Comité de direction

Président du conseil d'administration – Réjean Caouette

Vice-président – Sébastien Lussier

Trésorier – Éric Bergeron

Secrétaire – Jonathan Genest

Interne

Vice-présidente exécutive et directrice générale de la CCIS – Louise Bourgault

Directrice des opérations et du service aux membres – Mélanie Côté

Agente de communication et des médias sociaux – Louise et Mélanie

Responsabilités des membres internes du comité

Louise Bourgault	<ul style="list-style-type: none">- Communications internes, RH, relation avec les partenaires, communications avec les gouvernements.- Gestion du risque financier.- Analyse et montage des différents scénarios.
Mélanie Côté	<ul style="list-style-type: none">- Point de chute de la direction de la relation avec les membres, des commentaires et remboursements.- Relations avec les fournisseurs, gestion du calendrier et de la logistique des événements annulés et/ou reportés.
Louise et Mélanie Samuel Girard	<ul style="list-style-type: none">- Responsable des communications

Le comité prendra les décisions sur les modifications des actions, du calendrier, des ressources humaines ainsi que du positionnement de la CCIS en effectuant une veille en continu de l'évolution de la situation des recommandations émises par les autorités de santé publique afin de réévaluer les décisions en temps réel.

Mesures et prévention

Prévention

Les mesures d'hygiène reconnues sont recommandées pour tous :

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
 - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Évitez de rendre visite aux personnes dans les hôpitaux ou les centres d'hébergement de soins de longue durée dans les 14 jours suivant le retour d'un pays étranger ou si vous êtes malades.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.

Les masques ne constituent pas un outil de protection efficace pour la population générale. Leur utilisation est plutôt indiquée pour les patients chez qui une infection est suspectée ainsi que pour les professionnels de la santé qui les soignent.

Si vous éprouvez de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au coronavirus, vous pouvez communiquer avec le service de consultation téléphonique psychosociale Info-Social 811 disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Pour information, c'est aussi possible de composer le 1-877-644-4545.

Mesures internes

- Mettre en application les mesures d'hygiène reconnues. Une distance par rapport aux autres est une précaution pour prévenir la contagion.
- La poignée de main est à éviter.
- Si vous avez de la fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer :
 - **Isolez-vous à la maison** le plus rapidement possible et communiquez avec le 877-644-4545.
 - À partir de maintenant, toute personne se rendant dans l'un des pays identifiés sur le site web des conseils aux voyageurs du gouvernement fédéral devra être mise en quarantaine.
- Les employés mis en quarantaine doivent rester à la maison
 - Aucune présence physique dans les locaux de la CCIS.
 - 14 jours suivant l'arrivée au Canada en provenance de pays identifiés, ou,
 - 14 jours à compter du premier contact avec le membre du ménage qui cohabite ou d'une personne présentant des symptômes importants se rapportant au Covid-19.
- Déplacements d'affaires
 - **Prioriser** les rencontres téléphoniques et par vidéoconférence.
- Déplacements personnels
 - Dans un souci de responsabilisation et de prévention, il est important que l'employé souhaitant effectuer un déplacement à des fins personnelles à l'extérieur de la province de Québec en informe le comité de direction. Ce dernier verra, non pas à fournir ou non une autorisation, mais à conscientiser l'employé sur les risques connus du déplacement le cas échéant et à l'informer des modalités réelles ou potentielles de retour au travail en fonction de la situation au moment du retour.
 - Avant son retour au travail d'un déplacement à l'extérieur de la province, l'employé doit privilégier le télétravail à la maison pour une durée de 14 jours. Les rencontres doivent être principalement effectuées par vidéoconférence et non par téléphone. Un rapport doit être remis à l'employeur à chaque fin de semaine d'absence.

- Avant de revenir au travail, l'employé doit communiquer avec le 811 pour valider l'absence de problématique entourant ses derniers déplacements (ex. contamination sur le même vol que l'employé, donc avoir en main son numéro de vol).
- Moyens de transport
 - Dans la mesure du possible, il est recommandé de privilégier les moyens de transport non collectifs.

Appel à l'action – Information importante sur les mesures de mises en quarantaine

- Dans l'éventualité d'un cas suspect :
 - L'employé sera mandaté de travailler à domicile.
- Dans l'éventualité d'un cas confirmé :
 - L'employé ne sera pas payé pendant la durée de la mise en quarantaine.
 - Un relevé d'emploi vous sera remis indiquant un arrêt de travail préventif.
 - Vous serez admissible à l'assurance-emploi, selon les règles habituelles.
- Fin de la mise en quarantaine :
 - Après 14 jours d'absence de symptômes, veuillez contacter votre spécialiste RH pour obtenir des instructions supplémentaires sur votre retour au travail

Mesures externes (lignes de communication)

La Chambre de commerce et d'industrie de Sherbrooke est sensible à la situation en cours et en contact direct avec les instances concernées, dont la sécurité et la santé publique.

Nous tenons nos membres informés au fur et à mesure que nous recevons les consignes de la santé publique.

À moins de l'annulation d'un événement par la CCIQ, la politique d'annulation est toujours en vigueur : *Aucun remboursement. Billet transférable seulement.*

Nous avons mis en place les mesures suivantes lors de nos événements :

- Pictogramme à l'entrée pour rappeler aux personnes d'éviter les poignées de main.
- Intensification de la sensibilisation du respect de l'espace de chacun par de l'affichage sur les tables lors de repas.

Échéancier potentiel

En cas d'annulation d'un événement par la santé publique

Tâches à réaliser	Personne responsable	Personnes impliquées
Réunion d'urgence du comité de gestion de crise	Louise Bourgault	Membres du comité
Analyse financier lié à l'annulation+ plan de contingence	Louise Bourgault	Micheline Cloutier Éric Bergeron
Rédaction des lignes de communication internes et externes	Mélanie Côté	Louise Bourgault
Communication interne de la situation	Louise Bourgault	Membres du comité
Déploiement de l'annulation avec les fournisseurs	Micheline Cloutier	Membres du comité
Déploiement de l'annulation avec les partenaires	Louise Bourgault	Louise Bourgault
Support au service aux membres gestion des plaintes	Mélanie Côté	Micheline Cloutier
Déploiement de l'annulation aux membres	Mélanie Côté	Micheline Cloutier

Scénarios financiers

(INSÉRER TABLEAU DE SUIVI DES PERTES ET DÉPENSES LIÉES À LA CRISE)

Droits d'auteur

Ce document est la propriété de la Chambre de commerce et d'industrie de Sherbrooke. Toute reproduction, modification, distribution, transmission ou divulgation est strictement interdite sans autorisation préalable.